

ORGANISATION EN MODE PREFIGURATION

Pour la mission de préfiguration, le profil recherché est celui d'un **dirigeant d'organisation**, plutôt que d'un exploitant de remontées mécaniques. Les principales missions de préfiguration d'ALTTA sont :

- Mise en place et obtention du financement
- Préparation des systèmes d'information
- Instauration du dialogue social
- Définition de l'organisation cible
- Préparation commerciale de la saison 2026/2027



Le profil de Clément Colin s'est révélé être une opportunité :

- Recrutement **challenge** et **validé** par le cabinet Alvarez & Marsal
- Une formation **d'ingénieur**
- Des expériences de **management** de plus de 400 personnes
- Connaissance des enjeux du projet et des acteurs du territoire

En 2025, il a aussi suivi un parcours de **formation** externe sur la gestion des domaines skiables

Ce recrutement est **un choix assumé dans un contexte exigeant**

Clément Colin a déjà atteint de nombreux objectifs et fait preuve d'un engagement constant envers TIGNES et ses habitants

ET L'EQUIPE ALTTA ?

L'équipe de préfiguration s'est constituée, autour de **personnes engagées**.

A ce jour, la société compte **7 salariés**, toutes et tous sont qualifiés et dévoués. Ils croient au projet ALTTA et se donnent pleinement pour sa **réussite**.

Certains ont quitté des fonctions clés au sein de grandes sociétés pour s'engager auprès d'ALTTA. L'entreprise, par ses missions, ses valeurs et ses ambitions, est aujourd'hui très attractive sur le marché de l'emploi et reçoit déjà des candidatures de cadres de l'industrie et des services. Un très bon signe pour les années à venir.

QUEL AVENIR POUR TD avec ALTTA ?

Tignes Développement va conserver son autonomie et ses missions de manager de la destination:

- Accueil, Promotion, Animation, Événements, Commercialisation, Démarche Qualité
- Gestion des infrastructures de la station, indoor et outdoor
- Fédération des acteurs de Tignes, socioprofessionnels et propriétaires

Les années 2026 et 2027 seront destinées à dessiner les synergies entre ALTTA et TD pour une application en 2028. L'objectif étant d'optimiser l'excellence opérationnelle et la promotion

C'EST LA FORCE DU PROJET ALTTA

Avec ALTTA et Tignes Développement, la Commune de TIGNES se dote de deux entreprises qui vont œuvrer collectivement pour le territoire, dans un esprit de conquête, de performance, d'innovation, et de responsabilité sociale et environnementale

Crédits photos : Tignes Développement / Mairie de Tignes / A.Parant / C. Laverlochere / G. Fauquenois

Impression Edelweiss / sur papier 100% recyclé

ALTTA

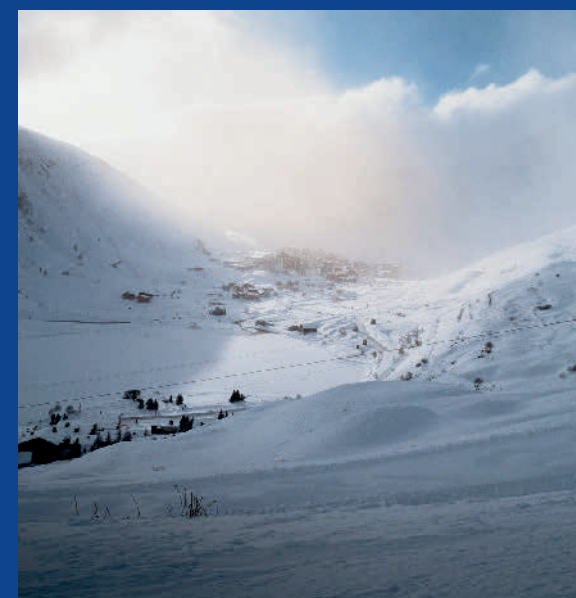
UN OUTIL AU SERVICE DE TIGNES, DE SES HABITANTS ET DE SON **AVENIR**



Mieux connaître le projet ALTTA

La démarche, les dates d'ouverture, la Mobilité, la Gouvernance, les Financements

Un projet ambitieux, innovant, maîtrisé et partagé



Contactez nous

<https://naturellement-tignes.fr>
contact@naturellement-tignes.fr



L'ESSENTIEL EN 1 COUP D'ŒIL

La SPL, un statut juridique innovant

- Créé en 2010 en complément des SEML
- Une société de droit privé dont les actionnaires sont publics :
 - Tignes pour 90%
 - Sainte Foy pour 8%
 - Champagny et Val Cenis pour 1% chacune

Les activités d'ALTTA

- Gestion des contrats de domaine de Tignes et de Sainte Foy signés pour 30 ans
- Ceci implique l'exploitation des domaines de montagne multi saisons, la mobilité, le logement, et la revitalisation économique

Les objectifs d'ALTTA

- Soutenir la vie locale à l'année par une activité pérenne et le logement permanent
- Agir pour la transition en préparant 2050
- Assurer l'excellence opérationnelle et la performance économique
- Développer une mobilité décarbonée

LES POINTS CLÉS DE LA DÉMARCHE DE CRÉATION

La décision de gérer les remontées mécaniques par le biais d'une Société Publique Locale (SPL) a été adoptée par le conseil municipal le **8 août 2024**.

Fondements :

- **2020 – Élections municipales** : mandat donné pour négocier une nouvelle DSP, sans exclure aucune option.
- **2023-2024 – Concertation Tignes 2050** avec 9 mois d'échanges citoyens.

Recommandations du groupe citoyen majeures intégrées :

- Des élus qui doivent être les "patrons" du contrat, du domaine
- Des revenus conservés sur le territoire
- Un exploitant unique pour la montée et la descente (RM / Pistes)
- La perspective de gouvernance partagée avec Val d'Isère

Tous ces éléments ont alimenté la réflexion des élus lors de leur décision le **8 août 2024**.

Et le Référendum ?

La légitimité du conseil municipal est juridiquement et politiquement établie. La possibilité d'un référendum a été étudiée sérieusement.

Mais un référendum suppose une question claire et des informations stabilisées : Quels financements ? Quels seront les risques pour la commune ? Qui seront les dirigeants ? Quelles conditions pour les salariés ? Quel sera le système informatique ? Comment sera gérée la mobilité ?

En 2024 et 2025, ALTTA était encore en phase de constructio et ces réponses n'étaient pas suffisamment consolidées.
→ **Les conditions nécessaires pour un vote citoyen n'étaient donc pas réunies.**

La responsabilité des élus a donc été de :

- Garantir la continuité de l'exploitation
- Sécuriser l'avenir touristique et économique
- Protéger les finances communales
- Conserver une capacité de réversibilité

LE CONTRAT ALTTA

Le **9 décembre 2025**, le contrat de délégation de gestion du domaine de montagne de Tignes est signé entre ALTTA et commune pour une **durée de 30 ans**.

De nombreux sujets y sont abordés : Périmètres d'ouvertures, tarifs, redevances, plan d'investissement, sanctions, obligations environnementales, ...

QUELLES OUVERTURES ?

=> **Maintien des dates d'ouverture hiver et été aux conditions actuelles**

SAISON HIVERNALE

- Octobre : Clubs / FFS
- Mi-novembre : Ski pro Grande Motte
- 3^{ème} week-end de novembre → 1^{er} dimanche de mai : grand public
- Possibilité d'anticipation d'une semaine si conditions favorables

L'obligation est donnée à ALTTA d'ouvrir 100% des remontées du 1^{er} samedi des vacances de Noël au 3^{ème} dimanche d'avril !



SAISON ESTIVALE

- Remontées VTT et piétons
Dernier WE juin → 1^{er} WE de septembre
- Ski d'été : mi-juin → mi-juillet (sans acharnement)
- Golf : 3^{ème} WE juin → 1^{er} WE de septembre

ET SURTOUT, AMBITION EST DONNEE A ALTTA

- D'allonger le ski de printemps
- D'élargir la saison d'été

C'EST LA FORCE DU PROJET ALTTA

Sa capacité à expérimenter, à faire évoluer les dates d'ouverture au service du projet de territoire avec pour objectifs :

Pour la satisfaction clients, l'emploi durable, la compétitivité et une image forte.

MOBILITÉ

ALTTA organisera la mobilité sur Tignes.

Le cadre juridique impose aux usagers la possession d'un titre de transport, mais **cela ne signifie pas de paiement généralisé**.

Ainsi la **gratuité sera maintenue pour**

- Les porteurs de forfait
- Les porteurs de carte My Tignes été et hiver à la semaine ou saison
- Les résidents à travers un pass annuel pris en charge par la collectivité

Pour les **autres publics** :

- **Création** d'une offre client « hors activité » incluant la mobilité

Aucun supplément ne sera demandé aux clients du domaine de montagne

Actions prioritaires 2026

- Navette intersaison dès le 1^{er} juin
- Anticipation des renforts des navettes 1550 -1800 - 2100 en début d'hiver (novembre)
- Renforts des lignes aux heures de pointe et en soirée
- Étude télécabine Brévières en hiver et été

À terme :

- 50% Bus électriques / 50% HVO
- Lignes renforcées Tignes – Val d'Isère
- Ligne Tignes – Sainte-Foy



FINANCEMENT ET PRÊTS

La levée de fonds est un processus long et complexe : **plus de 15 mois de travail**. Voici les principales conditions fixées :

- Les taux d'intérêt sont maîtrisés sur la durée à un taux proche de **5,5%**
- **La commune n'est pas garante des emprunts ALTTA**. Ce qui sécurise l'avenir des habitants, propriétaires, socioprofessionnels. En effet, en cas de difficultés :
 - La dette est limitée au capital social pour les Tignards soit 24,75M€
 - Il est impossible pour les prêteurs de prendre le contrôle d'ALTTA

Ainsi, le 17 décembre 2025, le conseil de surveillance a autorisé l'opération de financement à une très large majorité. Seule décision permettant de garantir l'avenir d'ALTTA
A noter que ces financements ne sont pas directement conditionnés aux termes du futur accord avec Val d'Isère. Le plan d'affaire sera réajusté en fonction du nouvel équilibre validé.

Concrètement, voici les emprunts souscrits :

- 24,71 M€ de capital social par la commune, auprès d'un pool bancaire traditionnel
- 250M€ pour la reprise des remontées et le financement des 5 premières années d'investissement par ALTTA. Auprès d'un **pool bancaire et obligataire coordonné par la Banque Postale**
- 45M€ en crédit-bail pour le financement des logements (dont le chevril)



UN CHOIX DURABLE ET DEMOCRATIQUE

La SPL est le **mode de gestion le plus flexible**. Contrairement aux concessions après appel d'offre, un changement est possible avec la SPL. Il faudra anticiper les pénalités dégressives de remboursement de prêts :

- 26 M€ en 2026
- 17 M€ en 2032
- 12 M€ en 2035

→ Une future équipe pourra donc faire **évoluer** le mode de gestion **à terme** si elle le souhaite

